

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods

Feuille officielle No 20 - Vendredi 24 mai 2019



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), qui regroupe 3 communes, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

ASSISTANT/E SOCIAL/E EN FORMATION en procédure d'admission pour la rentrée 2019 dans une HES

Degré d'occupation: 50 %
en CDD de 4 ans durant la formation HES.

Mission :

Accompagné-e par une personne formée, vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez également des dossiers d'assistance financière et de mandats en relation avec la protection de l'enfant et de l'adulte, etc.

Exigences :

Vous débutez votre formation en emploi d'assistant/e social/e en septembre 2019. Vous avez de l'aisance en français et des connaissances orales en allemand seraient un atout. Un permis de conduire serait un avantage. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Entrée en fonction : le 12 août 2019 ou date à convenir.

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements : vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Caroline Jean-Quartier, responsable du service social régional (032 752 10 20).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 5 juin 2019.

La Neuveville, mai 2019 Le Conseil municipal



Commune Bourgeoise
Hôtel-de-Ville 11

2520 La Neuveville

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Date: Samedi 22 juin 2019
Heure: 17.00 h.
Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-ville,
La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
 2. Procès-verbal du 15 décembre 2018
 3. Comptes 2018
 4. Forêt
 5. Divers
- Le Maître bourgeois
Claude Evard

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 61

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **3 juin 2019, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
Tél. 032 752 10 10, compta@neuville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de juin/juillet 2019

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Claude et Juliette Müller, rue du Faubourg 12, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Samuel Schmid, Bas du Village 13, 2536 Plagne.

Projet : Diverses transformations intérieures et extérieures du bâtiment existant, changement du système de chauffage et création d'une nouvelle lucarne en façade sud, à la rue du Faubourg 14, sur la parcelle no 228, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dérogations : Aux articles 5.2.13 du règlement de plan de quartier « Vieille Ville » pour la création d'une nouvelle lucarne en façade sud et 53 al. 2 du règlement de construction (RCC).

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 24 mai 2019 au 24 juin 2019. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 24 mai 2019
Municipalité de La Neuveville

Ça me dit marche!

Découvrir les différentes régions du canton de Berne à pied

- Activité accessible à tous
- Parcours d'environ 2h le samedi matin

La Neuveville
Samedi 25 mai 2019

Rendez-vous à 9h45
au Street Workout

Toutes les dates et informations sous
be.ch/ca-me-dit-marche



MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Publication

Le 20 mai 2019, le Conseil municipal de La Neuveville a révisé partiellement l'Ordonnance d'organisation. L'entrée en vigueur de cette révision partielle est fixée au 1^{er} juillet 2019.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de la Chancellerie municipale, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 24 mai 2019
CONSEIL MUNICIPAL

SYNDICAT DE COMMUNES SERVICE DES EAUX TLN

Invitation à l'assemblée des délégués
du Syndicat de communes
Service des eaux TLN

Judi, 27 juin 2019 à 18h30, à la Mairie
de La Neuveville, place du Marché 3

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 20.12.2018
2. Election d'un membre du comité TLN
3. Bouclément annuel 2018
4. Informations
5. Divers



OUVERTURE DE LA ZONE PIÉTONNE

Chers participants à l'ouverture de la Zone Piétonne du 18 mai 2019,

Samedi passé, mon allocution, que j'avais préparé avec minutie, ne s'est pas déroulée comme prévu en raison de problèmes techniques indépendants de ma volonté. J'en suis fort désolé pour le public qui avait déjà quitté la Place de la Liberté, imaginant que le Président du Conseil général n'avait pas rempli sa mission. Avec du retard, le couac de transmission a été réparé et j'ai pu communiquer avec la population neuveilloise depuis l'Afrique, où j'étais retenu par une mission professionnelle.

Je vous propose ci-dessous une version abrégée de ce que vous auriez dû entendre :

Bonsoir à tous, je me trouve à Addis Abeba et je prie ardemment les dieux de la télécommunication pour que cette ligne tienne le coup jusqu'à ce que nous ayons terminé.

J'ai vu avec grand plaisir que l'équipe de la ZP vous a, une fois de plus, concocté un cocktail de concerts magiques et pétillants. Je suis bien navré d'en louper le premier verre qui s'annonce particulièrement savoureux. Comme fan de Funk - de Johnny Guitar Watson à Mother's Finest, en passant par Tower of Power - j'aurais bien partagé ce moment avec vous. Je me rattraperai avec les concerts suivants et je compte sur vous et sur vos petits mollets musclés pour bien faire chauffer les pavés après l'apéro et pour faire honneur à l'esprit de fête qui caractérise notre cité. Le Funk est une des musiques les plus dansantes ; alors profitez bien. Dédé, fais beaucoup de photos pour que je puisse en profiter un peu aussi !

Célébrer la musique est un acte de civisme ! A l'époque des "fake news", où des présidents aux cheveux oranges font campagne à coup de fausses vérités ; à une époque où celui qui a une autre

opinion est discrédité sur les réseaux sociaux à coup de scandales réels ou inventés ; à une époque où les obscurantistes essayent de museler l'expression artistique, la musique est un des derniers remparts d'une communication authentiquement humaine et libre. Comme le chantait Goldmann : "Les rockers engagés sont nos derniers des justes. Ils nous sauvent peut-être pendant qu'on s'amuse".

Et même si son propos était légèrement ironique, il n'en demeure pas moins vrai. En venant aux concerts de la ZP, ou d'ailleurs, vous donnez son sens et sa vie à la musique tandis que les artistes lui donnent son corps et son âme. Merci donc d'être là, passez une excellente soirée, levez votre verre à ma santé et à celle de toute la planète et merci à Full Groove de prêcher l'évangile du Funk !

Je ne vais pas prononcer l'ouverture officielle moi-même. J'ai à côté de moi Gete Zeleke, qui est notre partenaire de projet en Ethiopie. Il se trouve qu'il est également apparenté à la famille des anciens Empereurs d'Ethiopie. Je lui ai donc demandé s'il voulait bien ouvrir l'apéro et l'édition 2019 de la ZP en prononçant une royale bénédiction. Il a accepté, ce qui vaut au moins 100 fois mieux que le coup d'envoi donné par un président de conseil général ... Je vous le passe...

"Chers amis, je vous souhaite une belle soirée et un excellent concert. Je vais donner ma bénédiction à la Zone Piétonne en Amharique, ma langue maternelle (3-4 phrases en amharique). Au revoir et meilleures salutations de l'Ethiopie !"

... Voilà ! Merci Gete pour ces quelques paroles. Avec ce genre de bénédiction plus rien ne peut aller de travers. Je remercie encore la municipalité et toute l'équipe de la ZP. Et Bon apéro, bon concert et bonne soirée à tous !

Albrecht Ehrensperger
Président du Conseil général 2019



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LA NEUVEVILLE

Assemblée générale annuelle

Mardi 18 juin 2019
à 19 heures
Au restaurant du Mille-Or
(Grand-Rue 15)
à La Neuveville

Ordre du jour :

1. Salutations et PV de l'assemblée générale du 19 juin 2018
2. Rapport du président
3. Comptes 2018
4. Budget 2019 et cotisation annuelle
5. Programme d'activités 2019
6. Démission et élection au comité
7. Admission des nouveaux membres
8. Divers

Merci de nous **confirmer votre présence** en indiquant le nombre de personnes, **jusqu'au 10 JUIN**, soit par mail marion.sanger@gmail.com soit par tél. 032 338 19 25 (répondeur).

Suite à l'Assemblée générale, un apéritif vous sera offert en toute convivialité.



PAROISSE CATHOLIQUE

DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE LE 27 JUIN 2019

à 20h15 à la salle de paroisse

Ordre du jour :

1. Méditation
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 22 novembre 2018
4. Comptes
- 4.1. Comptes 2018
- 4.2. Rapport de l'organe de vérification
5. Election de nouveaux membres au conseil
6. Votation populaire sur la nouvelle Constitution ecclésiastique
7. Place de pique-nique
8. Rapport du Cdop
9. Informations de l'équipe pastorale
10. Informations du président du conseil
11. Délégué au Synode, élection
12. Informations du Synode
13. Divers

Le président des assemblées
Bernard Waeber



Association Vacances-Jeunesse Assemblée générale

Le mardi 11 juin à 19h30
Au restaurant de la Plage

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'AG 2018
2. Rapport d'activités
3. Comptes 2018 et approbation
4. Rapport des réviseurs des comptes
5. Budget 2020
6. Travaux d'entretiens - transformations
7. Elections statutaires et démissions
8. Activités annexes / demande de dons
9. Questions - divers et imprévus

Les comptes se trouvent chez Mme Denise Bloch
Chemin du tirage 2520 La Neuveville.

Ancien district de La Neuveville



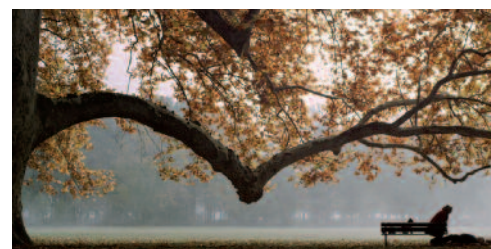
FERMETURE DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

La Préfecture, le Registre Foncier et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) de l'arrondissement administratif du Jura bernois informent la population que leurs guichets et leurs centrales téléphoniques **seront exceptionnellement fermés le vendredi 31 mai 2019 toute la journée.**

La Préfecture, le Registre Foncier et l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

CENTRE REGIONAL DE COMPETENCES

La commission de gestion, lors de sa séance du 04 avril 2019, fixe par voie d'ordonnance un tarif de CHF 50.00 par homme et par jour pour les interventions de la protection civile au profit de la collectivité.



L'arrêt du cœur raccourcit des vies avant l'heure.

La Fondation Suisse de Cardiologie. Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale. Vous aussi, aidez nous.

Compte pour les dons: CP 10-65-0.



Pont du barrage à Port Le canton prendra la direction des travaux

Le canton prendra la direction des travaux de rénovation du pont du barrage menant de Port à Brügg. Des représentants de l'Office cantonal des ponts et chaussées et des communes de Port, Brügg et Nidau se sont rencontrés lundi 20 mai pour discuter de l'assainissement. Dans un premier temps, un plan de rénovation sera établi pour le pont et des mesures seront examinées afin d'améliorer la sécurité routière au centre de Nidau.

Les discussions ont été conduites par l'ingénieur en chef cantonal Stefan Studer. Les participants ont convenu qu'une approche conjointe est nécessaire pour remettre en état prochainement le pont du barrage à Port. Le canton prendra la direction des travaux. Du reste, le Tribunal administratif a estimé qu'il était responsable du pont. Il a également été décidé que les mesures immédiates jugées nécessaires seront engagées rapidement. Un plan d'assainissement devrait être élaboré d'ici à la fin octobre 2019 sous la houlette du canton.

Améliorer la sécurité à Nidau

En outre, les participants se sont entendus sur la nécessité que le canton examine des mesures supplémentaires afin d'améliorer la sécurité sur la route cantonale qui traverse Nidau. En effet, la localité est de plus en plus affectée par le passage des poids lourds depuis qu'ils ne peuvent plus emprunter le pont.

Question de la compétence résolue

Une rue communale passe sur le pont du barrage, vieux d'environ 80 ans et en mauvais état, entre Port et Brügg. Les deux communes ont introduit début avril une limitation à 30 km/h et fermé le pont aux poids lourds. Pour savoir si le canton est compétent pour l'ouvrage, Port et Brügg ont saisi le Tribunal administratif. Celui-ci a admis leurs plaintes le 3 mai 2019 et estimé que le pont doit être considéré comme une route cantonale. Le canton ne fera pas recours.

La Commission des finances soutient quatre motions

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter quatre motions financières. L'une demande une augmentation des investissements nets du canton de Berne. Deux autres textes visent à mettre en œuvre l'arrêt du Tribunal fédéral concernant les réductions de primes d'assurance-maladie. La quatrième intervention veut empêcher une compensation des dépenses dans les solutions transitoires au niveau scolaire. Le Grand Conseil débattera de ces motions lors de la session d'été 2019.

La Commission des finances a soutenu, à une nette majorité, la motion financière du PLR intitulée «Augmentation des investissements nets». Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre. Ce texte demande d'augmenter de 500 millions de francs par an au moins les investissements à partir de 2020 ou de 2021 au plus tard. Cette hausse doit permettre de financer les nombreux projets du canton de Berne ces prochaines années. Si le Grand Conseil adopte la motion, le Conseil-exécutif devra adapter le budget au plus tard la deuxième année qui suit. Le gouvernement cantonal propose au plénum de

transformer la motion en postulat moins contraignant.

Sans opposition, mais avec quelques absentions, la Commission des finances accepte la proposition du Conseil-exécutif en vue de mettre en œuvre un arrêt du Tribunal fédéral (TF) concernant les réductions de primes d'assurance-maladie. En février, le TF avait estimé, à la lumière d'une affaire lucernoise, que les réductions individuelles de primes en faveur des familles avec enfant étaient trop basses. Comme ce jugement vaut également pour le canton de Berne, deux Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre motions Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre financières de même teneur ont été déposées. Elles demandent de respecter l'arrêt du TF et de réduire considérablement la charge qui pèse sur la population bernoise.

Le Conseil-exécutif a élaboré dans l'intervalle une proposition visant à mettre en œuvre l'arrêt du Tribunal fédéral et il recommande d'adopter les deux motions. Si personne, au sein de la commission, n'a contesté la nécessité d'appliquer la décision du TF, certains se sont néanmoins demandés s'il ne serait pas possible de limiter les coûts. Il est apparu que cela serait compliqué en raison de la complexité des calculs et des différences dans la structure des réductions. La mise en œuvre induira environ 23 millions de francs de dépenses supplémentaires à partir de 2020.

Enfin, la Commission des finances approuve une motion financière Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre qui interdit au Conseil-exécutif de compenser dix millions de francs de dépenses supplémentaires pour des solutions transitoires au terme de la scolarité obligatoire au sein de la Direction de l'instruction publique. Dans le cadre du paquet d'allègement 2018, le gouvernement cantonal avait proposé que les communes participent au financement des solutions transitoires à raison de dix millions de francs par an. À l'origine, le Grand Conseil avait soutenu la mesure, avant de la rejeter un an plus tard lors de l'examen de la loi à une très faible majorité, au motif qu'une participation des communes contreviendrait aux règles de la péréquation financière et de la compensation des charges. Étant donné que le Conseil-exécutif n'a pas voulu donner de garanties concernant le renoncement à une compensation de 10 millions de francs, des députés issus de six groupes parlementaires ont déposé ce texte afin d'éviter qu'une compensation soit opérée à la charge de la Direction de l'instruction publique.

L'augmentation des effectifs n'est pas contestée

Les effectifs de la Police cantonale doivent être augmentés. La Commission de la sécurité du Grand Conseil en est persuadée. Elle critique cependant l'analyse et les statistiques présentées par le Conseil-exécutif dans son rapport sur le sujet. La commission recommande à l'unanimité au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport, moyennant quelques déclarations de planification.

Le Conseil-exécutif souhaite augmenter progressivement les effectifs de la Police cantonale. Il projette de créer 360 postes en dix ans afin que la densité policière atteigne la moyenne suisse. Le rapport sur le sujet présenté en mars fait suite à une

intervention du député Adrian Wüthrich (PS) adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil fin 2016.

Valeur de comparaison peu pertinente

Pour la Commission de la sécurité, il ne fait aucun doute que les effectifs de la Police cantonale doivent être augmentés. Les arguments avancés dans le rapport ne permettent cependant pas de déterminer si le nombre de postes envisagé correspond aux besoins réels. La commission estime les chiffres insuffisamment tangibles pour servir de base de décision au Grand Conseil.

Ainsi, la densité policière, autrement dit le nombre de policiers et de policières rapporté au nombre d'habitants, n'est pas une donnée pertinente, surtout si on la compare à celle d'autres cantons. Le rapport soutient que dans le canton de Berne, la densité policière est nettement inférieure à la densité moyenne suisse. Or, les tâches et les défis des différents corps de police du pays sont, aux yeux de la commission, trop différents les uns des autres pour lui permettre de se prononcer sur le nombre de policiers et de policières nécessaires dans le canton de Berne.

Déclarations de planification

Consciente de la lourde charge de travail à laquelle fait face le personnel de la Police cantonale et de la nécessité d'accroître les effectifs afin d'assurer la sécurité, la Commission de la sécurité propose à l'unanimité de prendre connaissance du rapport et de l'assortir de déclarations de planification.

Les déclarations de planification approuvées à l'unanimité devraient permettre au Grand Conseil de disposer, au moment de débattre du budget, de bases de décision plus concrètes et plus détaillées que celles figurant dans le rapport. La commission souhaite avant tout qu'une augmentation des effectifs entraîne une baisse des heures supplémentaires et donne à la Police cantonale la possibilité de se concentrer sur la cybercriminalité et les risques informatiques. La présence préventive dans tout le canton devrait en outre être renforcée. Il y aurait lieu également de profiter de l'occasion pour offrir des conditions d'engagement concurrentielles afin de recruter suffisamment de personnel. Une évaluation devra être menée à l'issue de la première étape pour savoir dans quelle mesure la seconde étape s'impose ou si des corrections sont nécessaires.

Nouveaux uniformes de police

La Commission de la sécurité recommande en outre au Grand Conseil, par 14 voix contre 2, d'adopter le crédit destiné à l'achat de nouveaux uniformes de police. Le Conseil-exécutif sollicite 3,7 millions de francs par an entre 2020 et 2024, et 8,38 millions de francs supplémentaires pour compléter l'armement et l'équipement de protection. Enfin, la commission propose d'approuver le crédit pour le contrôle des places de stationnement en ville de Berne et les comptes annuels du Fonds du sport et du Fonds de loterie.

**MON FILS FUME
DU CANNABIS !**

Nous sommes là pour vous aider !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

**HORAIRE
DE LA DÉCHETTERIE**

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site www.memodechets.ch ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay
ADMINISTRATION COMMUNALE

APPEL AUX HÉRITIERS

Monsieur **BOTTERON Jules-Auguste**, né le 11.03.1844 à Nods BE, fils de BOTTERON Abram Frédéric et de Dominique Adélaïde née Rollier, marié à Louise Florise née Conrad le 31.01.1846, originaire de Nods BE, est décédé le 05.05.1895 à Biel/Bienne BE. De son union avec Louise Florise née Conrad sont nés Frédéric Louis BOTTERON, né le 03.11.1870, Jules Auguste BOTTERON, né le 31.08.1873 et Jules Émile BOTTERON, né le 15.11.1874.

En application de l'art. 555 alinéa 1 CCS, le Conseil communal de Nods, qui ne connaît aucun héritier des personnes susmentionnées, somme par la présente les ayants droit à leur succession de faire, dans le délai d'une année à compter du 10 mai 2019, leur déclaration d'héritier par écrit au Conseil communal, Place du Village 5, 2518 Nods, en fournissant la preuve de leur droit.

2518 Nods, le 30 avril 2019

Conseil communal de Nods

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique des logements vacants, nous rappelons que, selon la législation, **tous les propriétaires de logements ont l'obligation d'annoncer les logements vacants au 1^{er} juin 2019** auprès de l'administration communale.

Merci de votre collaboration

Administration communale

A LOUER À NODS

A louer dès le 01.08.2019 un appartement de 3 pièces, 2^e étage est à la route de Diesse 4

Loyer mensuel actuel
CHF 650.- + charges CHF 170.-

Une garantie bancaire de 3 mois est demandée.

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec notre administration au 032 751 24 29.

Les dossiers d'inscription doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

24-26 mai 2019



STAND DE TIR NODS

Venez TOUS au Tir en campagne!

JEUDIS 16 & 23 MAI	18H00	A	19H30
SAMEDI 25 MAI	16H00	A	19H00
DIMANCHE 26 MAI	09H00	A	11H30



SOCIÉTÉ DE TIR NODS



La cantine est ouverte et à la suite des résultats du Tir en campagne, au Stand de tir de Nods, le dimanche 26 mai dès 12 h, un repas à prix modique pourra être pris par les participants et le tout public.

Organisation : Société de tir de Campagne de Nods

Avis de construction

Requérant : Patrizio Cusimano, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Auteur du projet : Patrizio Cusimano, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure et installation d'un boiler, sur RF 2398 du ban de Nods, Chemin de Pierre Grise 7, 2518 Nods

Zone : H1

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 24.05.19

Administration communale

PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS**ASSEMBLÉE DE PAROISSE**

Salle de paroisse, lundi 24 juin à 20 heures

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Message de la pasteure, Mme Solveig Perret-Almelid
3. Comptes 2018, présentation
Rapport des vérificateurs
Acceptation et décharge
4. Rapport de la responsable des bâtiments
5. Demande d'un crédit d'engagement de Frs 10.000.- pour la mise aux normes de la sortie de secours de l'église.
6. Informations de la pasteure et du conseil de paroisse
7. Divers et imprévus

Collation à l'issue de l'assemblée

Le procès-verbal de cette assemblée pourra être consulté sur demande à la secrétaire, Mme Sarah Stauffer, du 1^{er} au 21 juillet 2019.

Le conseil de paroisse



Traité d'amitié avec la préfecture de Nara au Japon Projets conjoints de recherche sur le vieillissement

Le Japon est un pays à l'avant-garde de la recherche sur le vieillissement. Une délégation de la Haute école spécialisée bernoise a profité des relations entre le canton de Berne et la préfecture japonaise de Nara pour explorer sur place, début mai, les possibilités de coopération dans le domaine de la gérontologie. Cette visite a permis en outre de resserrer les liens noués en 2015.

Le canton de Berne et la préfecture japonaise de Nara veulent poursuivre la coopération fructueuse instaurée dans le cadre du traité d'amitié signé en 2015. Après avoir mis l'accent sur une exploitation forestière durable calquée sur le modèle bernois, les deux parties souhaitent lancer des projets conjoints destinés à répondre aux enjeux d'une société vieillissante.

Délégation bernoise à Nara

Une délégation du canton de Berne a séjourné du 6 au 13 mai 2019 à Nara pour explorer les possibilités de coopération avec des professionnels sur place. Le recteur de la Haute école spécialisée bernoise, Herbert Binggeli, était accompagné de six professeurs de son établissement travaillant dans les soins, la robotique, l'intervention sociale, l'informatique médicale et la ville intelligente (smart city). Le délégué aux relations extérieures du Conseil exécutif s'était joint à eux.

Fort des enseignements tirés des visites dans des instituts de pointe à Tokyo et à Nara, le canton de Berne voit s'ouvrir des possibilités intéressantes de coopération sur des sujets comme la politique du vieillissement, le manque de main-d'œuvre spécialisée ou le recours à la technologie pour la prise en charge des personnes âgées (robotique, intelligence artificielle, apprentissage automatique, ville intelligente, laboratoires vivants). Un dialogue sera engagé aussi sur la manière de concevoir, selon les cultures, la compatibilité entre la technologie et l'humain.

Faire participer les entreprises bernoises

Une première réalisation pourrait prendre la forme d'un laboratoire d'innovation qui étudierait les questions de nature économique ou administrative qu'ont à résoudre le canton de Berne et la préfecture de Nara pour affronter le vieillissement de la population. Des étudiants des deux régions seraient associés au projet, ce qui les amènerait à traiter de sujets pratiques et à acquérir de l'expérience dans le développement de projets internationaux. Le financement serait assuré principalement grâce aux mandats des partenaires de terrain, entreprises bernoises comprises.

De retour en Suisse, Herbert Binggeli s'est dit impressionné par les possibilités de coopération dans le cadre du traité d'amitié. La préfecture de Nara est située dans la deuxième région économique la plus forte du Japon. Sa population, sa superficie, sa topographie, sa structure économique et son héritage culturel sont semblables à ceux du canton de Berne. Le vieillissement démographique est un sujet qui intéresse de plus en plus le Japon et la Suisse.

Soutien à l'aéroport de Berne

L'aéroport de Berne joue un rôle majeur pour l'économie et le tourisme. Par la loi sur la participation du canton à Flughafen Bern AG, le Conseil exécutif compte créer une base juridique pour soutenir financièrement sur le long terme les services de l'aéroport dans l'intérêt général. Il a mis le projet en consultation jusqu'à la mi-août.

Le canton de Berne a soutenu l'aéroport de Berne à diverses reprises ces dernières années en investissant dans l'extension des infrastructures et dans la sécurité. Il l'a fait sur la base d'arrêtés du Grand Conseil fondés sur la loi sur le pilotage des finances et des prestations. Un soutien permanent requiert cependant une nouvelle base juridique. Elle sera créée grâce à la loi sur la participation à Flughafen Bern AG.

Ce texte met en place le cadre nécessaire à un soutien d'intérêt public. Le canton peut continuer à accorder des moyens pour l'extension des infrastructures et leur amélioration. Mais il peut désormais aussi prendre une participation minoritaire substantielle au capital-actions de Flughafen Bern AG, ce qui nécessite une base légale. En outre, des aides financières sont possibles pour le contrôle des approches et des départs et pour le financement des mesures de sécurité au sol. Tout soutien à des compagnies aériennes ou à des services de vol reste exclu. La procédure de consultation dure du 20 mai au 19 août 2019.

Un rôle majeur pour l'économie

L'aéroport de Berne est une infrastructure de premier plan pour le canton et la région. Il répond aux besoins des lignes régulières, des charters, de l'aviation d'affaires, de l'exploitation non commerciale (base fédérale), des vols de sauvetage et de la formation. Les entreprises sur place sont en outre nombreuses à proposer des emplois intéressants.

Nouveau départ pour l'aéroport de Berne

Depuis que SkyWork Airlines a cessé ses activités en août 2018, l'aéroport de Berne a perdu son principal client. Des changements importants affecteront les services de navigation aérienne, la Confédération ayant décidé d'abandonner une partie de leur financement. Les contraintes ne sont donc plus les mêmes pour l'aéroport. Le conseil d'administration de Flughafen Bern AG veut faire de l'aéroport régional un centre de mobilité et une plateforme d'infrastructures. En plus des activités existantes, l'aéroport devrait accueillir des entreprises liées à l'aviation et mettre l'accent sur la mobilité numérique. Sans soutien public, l'exploitation de l'aéroport ne peut être assurée et financée que sous une forme fortement redimensionnée. Un soutien financier substantiel est donc nécessaire de la part des pouvoirs publics (Confédération, canton, communes) pour assurer le maintien et le développement d'une infrastructure performante.

Oui aux fusions stratégiques de communes 21 mai 2019

La Commission des institutions politiques et des relations extérieures du Grand Conseil soutient les objectifs formulés dans le rapport « Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne ». Elle est favorable à l'encouragement ciblé des fusions de communes à

caractère stratégique et à la création d'un bonus pour les fusions avec une commune centre.

Le rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne a été élaboré en réponse à un postulat intitulé « À quoi pourrait ressembler le canton de Berne ? » adopté en 2015. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures propose à l'unanimité au Grand Conseil d'en prendre connaissance. Elle se félicite que les ressources financières et humaines doivent à l'avenir être engagées de manière à privilégier les fusions stratégiques. Elle est également favorable à la création d'un bonus pour encourager les fusions de petites communes ou de communes périphériques avec une commune centre régionale ainsi que les fusions dans les agglomérations. En plus de faire émerger des espaces économiques, ce dispositif offre une marge de manœuvre plus étendue pour l'aménagement du territoire.

Soutien au principe du libre choix

La commission salue le maintien du principe du libre choix. Comme le Conseil exécutif, elle estime qu'il ne faut pas que les fusions soient imposées contre la volonté de la population. Il lui paraît important que les communes concernées et les préfectures compétentes soient informées en temps utile des travaux de planification effectués au niveau cantonal et qu'elles y participent. La commission déplore que le canton de Berne offre aux communes qui font des efforts pour fusionner un soutien financier plutôt modeste par rapport à celui d'autres cantons.

Le gouvernement demande une révision du modèle de rémunération

Pour le Conseil exécutif, l'évolution des salaires des hauts cadres de BKW pose problème. Le gouvernement cantonal bernois demande donc au conseil d'administration de réexaminer et d'adapter le modèle de rémunération de la société.

Le Conseil exécutif reconnaît que le conseil d'administration et la direction gèrent BKW avec succès. L'équipe dirigeante est parvenue à réorienter la stratégie de la société et à réaliser d'importants profits, avec des effets positifs sur le cours de l'action ces dernières années. Le canton de Berne, actionnaire majoritaire, et sa population ont profité de cette valeur ajoutée. En outre, BKW s'est développée avantageusement par rapport aux autres sociétés du même secteur.

Risque de réputation

Le gouvernement cantonal bernois est préoccupé malgré tout par l'évolution des salaires les plus élevés. Celle-ci peut nuire à la réputation de l'entreprise, selon lui.

Le Conseil exécutif considère qu'il appartient au conseil d'administration d'arrêter et de mettre en œuvre la politique salariale de l'entreprise cotée en bourse. S'il est conscient que la hausse sensible des rémunérations était due principalement à des effets ponctuels en 2018, le gouvernement a néanmoins formulé des critiques en matière de politique salariale dans un courrier au conseil d'administration.

Le gouvernement cantonal demande au conseil d'administration de revoir le modèle de rémunération pour éviter de telles fluctuations à l'avenir.

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2019, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (définitivement dès 1 ^{er} avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS
AVIS AUX CITOYENS**

Le ramassage des déchets ménagers a lieu en principe chaque jeudi. En raison de l'Ascension, la tournée du jeudi 30 mai 2019 sera donc avancée au **mercredi 29 mai 2019**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

**FERMETURE DE L'ADMINISTRATION
ET DES DÉCHETTERIES
ASCENSION ET PENTECÔTE**

En raison de l'Ascension et de Pentecôte, l'administration sera fermée le **jeudi 30 mai 2019**, le **vendredi 31 mai 2019** et le **lundi 10 juin 2019**. En cas d'urgence, vous pouvez laisser un message au 079 444 78 87.

Les déchetteries de Diesse et Prêles, quant à elles, seront fermées uniquement le **lundi de Pentecôte**, soit le **10 juin 2019**.

L'administration communale

**REPLACEMENT D'UN COUVERCLE DE
CHAMBRE / CHENAUX – DIESSE**

Lundi 27 mai 2019, l'entreprise Swisscom entamera des travaux en vue du changement d'un couvercle de chambre défectueux à la rue Chenaux à Diesse, à la hauteur de la maison no 16. Les travaux dureront 2 à 3 jours et ne gêneront ni le trafic, ni le passage des piétons.

L'entreprise mandatée pour ces travaux, soit Cablex, évitera au maximum les nuisances pour les riverains.

Nous remercions d'ores et déjà les habitants de leur compréhension.

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Patricia et Sébastien Ryser, Mont Sujet 19, 2515 Prêles

Auteur du projet : Kunz AG, Oberdorfstrasse 5, 3427 Utzenstorf

Propriétaires fonciers : Mme et M. Ryser, Mont Sujet 19, 2515 Prêles

Projet : Remplacement de deux portes de garage, parcelle no 2064, Mont Sujet 19, village de Prêles

Zone : H1

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 mai au 16 juin 2019. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 mai 2019

Secrétariat communal

LOGEMENTS VACANTS

Dans le cadre de la statistique fédérale pour le dénombrement des logements vacants, nous rappelons aux propriétaires de logement qu'ils ont l'obligation d'annoncer leurs logements vacants au **1^{er} juin 2019** à l'administration communale.

Merci donc de bien vouloir faire votre annonce jusqu'au **1^{er} juin 2019** au plus tard par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par téléphone au 032 315 70 70.

Merci de votre collaboration.

L'administration communale

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

CONTRÔLES DU FEU BACTÉRIEN

Entre la mi-juin et la mi-août, nos contrôleurs du feu bactérien, Eric Darioly et Philippe Gauchat, sillonnent la commune. Ils contrôleront les jardins, les vergers à hautes tiges, les haies et les lisières du bois sur l'existence éventuelle d'une contamination au feu bactérien. Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection ?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.

- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en immédiatement la commune; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****2^{ème} trimestre 2019****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

1^{er} juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 25 et 26 mai 2019, le gardiennage est assuré par M. Richard Moser et fils.

Le Comité

